



---

**Commission économique pour l'Europe**

Comité de l'innovation, de la compétitivité  
et des partenariats public-privé

**Groupe de travail des partenariats public-privé**

Septième session

Genève, 30 novembre et 1<sup>er</sup> décembre 2023

**Rapport du Groupe de travail des partenariats public-privé  
sur sa septième session****I. Participation**

1. Le Groupe de travail des partenariats public-privé a tenu sa septième session les 30 novembre et 1<sup>er</sup> décembre 2023. Plus de 200 personnes y ont participé. Les États membres de la Commission économique pour l'Europe (CEE) suivants étaient représentés : Albanie, Allemagne, Azerbaïdjan, Bélarus, Belgique, Canada, Croatie, Espagne, Fédération de Russie, France, Géorgie, Grèce, Italie, Kirghizistan, Lituanie, Malte, Ouzbékistan, Pologne, République de Moldova, Serbie, Tadjikistan, Türkiye et Ukraine.
2. Des représentants des États ci-après ont participé à la session en qualité d'observateurs : Algérie, Burkina Faso, Gambie, Haïti, Kenya, Mali, Mauritanie, Qatar, République de Corée, Sénégal et Zambie.
3. Des représentants de l'Union européenne (UE) ont également pris part à la session.
4. Les institutions spécialisées et organisations intergouvernementales ci-après ont participé à la session : la Société financière internationale (SFI), la Commission économique pour l'Afrique (CEA), la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC), l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI), le Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes (UNDRR) et le Fonds des Nations Unies pour la sécurité routière.
5. Des représentants d'organisations non gouvernementales, d'entités du secteur privé, d'établissements universitaires et de cabinets d'experts indépendants ont participé à la session en qualité d'observateurs.

**II. Ouverture de la session**

6. La Secrétaire exécutive de la CEE, Tatiana Molcean, a ouvert la session. Elle a souligné l'importance que revêtent les infrastructures pour le développement social et économique, en particulier dans les phases de reconstruction suivant une catastrophe ou une guerre. Elle a félicité le Groupe de travail, seul organe intergouvernemental du système des Nations Unies consacré aux partenariats public-privé (PPP) durables et au financement d'infrastructures durables, d'avoir élaboré, à l'intention des décideurs, des lignes directrices sur la manière d'accélérer les projets de PPP dans ces cas de figure, en les accompagnant de



recommandations concrètes et axées sur la réalisation des objectifs de développement durable (ODD). Elle a notamment attiré l'attention sur les principales recommandations de politique générale figurant dans ce document, lesquelles portent sur l'intégration des principes de l'économie circulaire et l'exploitation des possibilités offertes par la transformation numérique, les deux thèmes transversaux retenus par les États membres aux soixante-neuvième et soixante-dixième sessions de la CEE.

7. La Secrétaire exécutive de la CEE a en outre félicité le Groupe de travail d'avoir retenu le Système d'évaluation et de notation des partenariats public-privé et des infrastructures (PIERS) comme instrument permettant d'aligner les projets de reconstruction sur les ODD et a fait observer que la méthode PIERS était devenue, en très peu de temps, un outil précieux pour de nombreux pays. Elle était utilisée par au moins 35 pays dans plus de 200 projets, qu'il s'agisse de grandes infrastructures ou de petits projets menés au niveau local. Cependant, pour que cette méthode devienne un outil phare de l'ONU, la Secrétaire exécutive a préconisé qu'elle soit plus largement diffusée, dans la région de la CEE et au-delà. Enfin, elle a insisté sur la nécessité d'intégrer la résilience face aux changements climatiques et l'adaptation à ceux-ci aux projets de PPP et d'infrastructure et s'est félicitée de l'initiative prise par le Groupe de travail d'élaborer, à l'intention des décideurs, un guide pratique sur les infrastructures résilientes face aux changements climatiques.

### III. Adoption de l'ordre du jour (point 1 de l'ordre du jour)

Document(s) :

Ordre du jour provisoire annoté de la septième session (ECE/CECI/WP/PPP/2023/1).

#### Décision 2023 – 1

Le Groupe de travail a adopté l'ordre du jour provisoire de sa septième session.

### IV. Débat d'orientation<sup>1</sup> : Accélérer les transformations numérique et verte et promouvoir l'autonomisation des femmes et la participation des parties prenantes dans les partenariats public-privé et les projets d'infrastructure à l'appui des objectifs de développement durable (point 2 de l'ordre du jour)

8. Dans son discours d'ouverture, S. E. Sharaf Sheralizoda, Ambassadeur et Représentant permanent du Tadjikistan, a remercié la CEE pour l'appui qu'elle avait apporté à son pays en matière de PPP au cours des dix dernières années. Il a souligné qu'il était essentiel, face à la triple crise planétaire, d'opérer une transformation profonde et d'adopter une stratégie en faveur d'une économie verte aux fins de la réalisation des ODD. Il a aussi montré les avantages que les pays à revenu faible et intermédiaire pouvaient tirer de la transition verte, en particulier le Tadjikistan, qui dispose d'un énorme potentiel de production et d'exportation d'énergies renouvelables et de développement de l'agriculture biologique. Il a en outre mentionné l'adoption, par son pays, d'une stratégie de transition vers une économie verte pour la période allant jusqu'en 2037. Enfin, il a vanté les mérites de la méthode PIERS, un outil sans égal pour l'évaluation de la durabilité des projets de PPP et d'infrastructure, et a demandé à la CEE d'aider le Tadjikistan à l'appliquer à un certain nombre de projets nationaux.

9. Le résumé des trois débats d'experts établi par le Président est annexé au présent rapport.

<sup>1</sup> Le débat d'orientation était composé de trois débats d'experts portant sur l'approche préconisée par la CEE pour les PPP axés sur la réalisation des ODD comme moyen de contribuer au redressement et à la reconstruction économiques durables, aux transformations numérique et verte, à l'autonomisation des femmes et à la participation des parties prenantes.

10. Le Président, George Katapodis (Grèce), a présenté la plateforme en ligne consacrée à la méthode PIERS et précisé que cette nouvelle version conviviale avait été élaborée par le Bureau de l'informatique et des communications, dans le respect des exigences relatives à la sécurité informatique et des protocoles de cybersécurité de l'ONU. Il a ajouté que la plateforme était hébergée sur des serveurs sécurisés du Centre Informatique et des communications des Nations Unies à Valence (Espagne). Il a souligné que les utilisateurs pouvaient avoir toute confiance que les données et informations y étaient traitées conformément aux règles et normes de l'ONU et, surtout, qu'aucune tierce partie ne prenait part au stockage ou à la gestion des données.

11. Le secrétariat a ensuite fait une démonstration de ladite plateforme PIERS, qui permet aux utilisateurs d'évaluer eux-mêmes la durabilité de leurs projets de PPP et d'infrastructure. La plateforme leur permet d'appliquer les indicateurs PIERS et de produire des rapports décrivant les résultats des évaluations menées. Conçue pour être conviviale et interactive, elle comprend un guide d'utilisation, des ressources d'assistance multilingue et des fonctions de création et de gestion du compte utilisateur ; elle permet en outre à ses utilisateurs d'obtenir un retour qualitatif sur les atouts de leurs projets et sur les points à améliorer, à partir des évaluations réalisées. Elle a pour objet d'aider les utilisateurs à appliquer la méthode PIERS à leurs projets et de diffuser plus largement cette méthode dans la région de la CEE et au-delà.

12. Les experts et les participants ont dit apprécier le travail très précieux et efficace de promotion des PPP axés sur la réalisation des ODD que menait la CEE. Ils ont aussi souligné qu'il importait de contribuer à la réflexion sur le thème transversal retenu à la soixante-dixième session de la Commission (avril 2023) – les transformations numérique et verte au service du développement durable dans les États membres de la CEE – et ont félicité la CEE pour ses travaux, qui étaient tout à fait d'actualité et touchaient de nombreux sujets d'une grande pertinence, dont le redressement et la reconstruction économiques, l'autonomisation des femmes et la participation des parties prenantes.

13. Les participants se sont en outre félicités de la nouvelle plateforme en ligne consacrée à la méthode PIERS, lancée par le secrétariat.

14. Le Groupe de travail a remercié les experts et les participants pour l'échange productif de données d'expérience et pour leur contribution au débat.

## **V. Examen des travaux menés depuis la sixième session du Groupe de travail des partenariats public-privé, tenue les 1<sup>er</sup> et 2 décembre 2022 (point 3 de l'ordre du jour)**

### **Élaboration de documents normatifs et d'orientation : normes, lignes directrices, principes directeurs, déclarations et recommandations internationaux relatifs aux PPP**

Document(s) :

Norme pour une tolérance zéro à l'égard de la corruption dans le cadre de la passation de marchés fondés sur des PPP (ECE/CECI/WP/PPP/2023/3) ;

Déclaration pour une tolérance zéro à l'égard de la corruption dans le cadre de la passation de marchés fondés sur des partenariats public-privé (ECE/CECI/WP/PPP/2023/4) ;

Mise en pratique des Principes directeurs relatifs aux partenariats public-privé axés sur la réalisation des objectifs de développement durable (ECE/CECI/WP/PPP/2023/5) ;

Norme relative aux partenariats public-privé en matière d'infrastructures ferroviaires (ECE/CECI/WP/PPP/2023/6) ;

Norme relative aux partenariats public-privé en matière d'énergie renouvelable (ECE/CECI/WP/PPP/2023/7) ;

Norme relative aux partenariats public-privé en matière d'infrastructures routières (ECE/CECI/WP/PPP/2023/8) ;

Involving reliable and independent experts to develop Public-Private Partnerships projects in support of the Sustainable Development Goals in low and middle-income countries (Association d'experts compétents et indépendants à la création de partenariats public-privé axés sur la réalisation des objectifs de développement durable dans les pays à revenu faible ou moyen) (ECE/CECI/WP/PPP/2023/9) ;

Lignes directrices pour la mise en œuvre de projets de partenariats public-privé en vue d'un redressement et d'une reconstruction économiques durables à l'appui des objectifs de développement durable (ECE/CECI/WP/PPP/2023/10) ;

Annual summary report of Bureau decisions since the sixth session of the Working Party on Public-Private Partnerships on 1-2 December 2022 (Rapport récapitulatif annuel des décisions prises par le Bureau depuis la sixième session du Groupe de travail des partenariats public-privé, tenue les 1<sup>er</sup> et 2 décembre 2022) (ECE/CECI/WP/PPP/2023/INF.1).

**A. Lignes directrices pour la mise en œuvre de projets de partenariats public-privé en vue d'un redressement et d'une reconstruction économiques durables à l'appui des objectifs de développement durable**

15. Le Président a rappelé la décision (2022 – 5.2) adoptée par le Groupe de travail à sa précédente session, dans laquelle il est prévu d'entreprendre des activités sur cinq nouveaux axes de travail en 2023, notamment des travaux relatifs à un guide pratique sur les avantages et les inconvénients d'une exécution simplifiée et accélérée des projets de PPP axés sur la réalisation des ODD et portant sur le redressement et la reconstruction économiques durables. Il a informé les représentants que la version finale des lignes directrices avait été établie et figurait dans le document ECE/CECI/WP/PPP/2023/10, qui avait été soumis par le Bureau au Groupe de travail avec la recommandation d'en approuver le texte.

16. Les lignes directrices ont été présentées par Syed Zaidi, qui avait dirigé une équipe de rédaction pluridisciplinaire établie par le secrétariat. M. Zaidi a expliqué que dans les contextes d'après conflit et d'après catastrophe, il était compréhensible que l'on cherche à reconstituer le tissu social des collectivités locales en reconstruisant à un rythme soutenu les infrastructures physiques endommagées. Il a ajouté que les lignes directrices :

- a) visaient à garantir que les décideurs politiques disposent des bonnes informations pour prendre des décisions et rationaliser les projets de PPP ;
- b) donnaient un aperçu des stratégies, des outils et des différentes options propres à favoriser l'accélération de la mise en application des projets de PPP ;
- c) rationalisaient les projets de PPP sans compromettre l'objectif plus large tendant à reconstruire les économies et les sociétés en conformité avec les ODD.

17. Le guide pratique est divisé en quatre chapitres principaux et contient 10 orientations essentielles recommandées que les pouvoirs publics doivent prendre en considération lorsqu'ils établissent des plans visant à simplifier et à accélérer la mise en application des projets de PPP, à savoir :

- i) Utiliser la méthode PIERS pour évaluer les résultats ;
- ii) Intégrer les principes de l'économie circulaire ;
- iii) Donner la priorité aux projets qui répondent aux services et aux besoins essentiels ;
- iv) Donner la priorité aux projets qui contribuent au redressement économique et à la création d'emplois ;
- v) Associer les collectivités et les parties prenantes au processus de planification ;
- vi) Adopter une approche programmatique du cycle de vie des PPP ;
- vii) Utiliser des méthodes de financement innovantes ;
- viii) Élaborer des politiques et des réglementations qui favorisent la flexibilité et traitent de certains risques particuliers ;

- ix) Mettre en place une gouvernance appropriée pour une prise de décisions rapide ;
- x) Utiliser des méthodes innovantes pour l'exécution des projets.

18. Le Président a remercié M. Zaidi pour son exposé et a rappelé aux représentants que tous les membres de l'équipe de rédaction, y compris son chef, avaient fourni leur temps et leurs compétences à ce projet à titre bénévole, et qu'aucune ressource financière n'avait été allouée à l'élaboration de ce guide. Toutes les réunions de l'équipe de rédaction, qui avaient été nombreuses et s'étaient étalées sur plusieurs mois, avaient eu lieu en ligne.

19. Le Président a fait observer que les lignes directrices et le débat relatif au point 2 de l'ordre du jour étaient en rapport avec les thèmes transversaux des soixante-neuvième et soixante-dixième sessions de la Commission. Par exemple, parmi les facteurs clefs de réussite des projets, le guide montrait de quelle manière les outils numériques pouvaient jouer un rôle transformateur et accélérer l'exécution des PPP. En outre, l'une des principales recommandations indiquait qu'il convenait de promouvoir les principes de l'économie circulaire. Le Président a ajouté que le Groupe de travail continuait à contribuer aux travaux relatifs au thème transversal de la soixante-neuvième session de la CEE (promouvoir l'économie circulaire et l'utilisation durable des ressources naturelles) après avoir élaboré en 2022 deux guides pratiques à ce sujet, et qu'il contribuait déjà aux travaux relatifs au thème de la soixante-dixième session de la Commission, à savoir, promouvoir les transformations numérique et verte à l'appui du développement durable.

20. Le Président a remercié le chef de l'équipe de rédaction, Syed Zaidi, les experts, le cabinet KPMG et le secrétariat pour leur contribution à l'élaboration des lignes directrices.

### **Décision 2023 – 3.1**

Le Groupe de travail :

1. A salué la qualité du débat, qui avait fourni des éléments de contexte pertinents aux États membres dans le prolongement du thème transversal de la soixante-dixième session de la Commission, au cours de laquelle les États membres avaient demandé à la CEE de promouvoir les transformations numérique et verte à l'appui du développement durable (décision B (70)) ;
2. S'est félicité de la contribution qu'il apportait à la promotion de l'économie circulaire dans les PPP et les infrastructures dans le prolongement de la soixante-neuvième session de la Commission, laquelle avait pour thème l'économie circulaire et l'utilisation durable des ressources naturelles, et au cours de laquelle les États membres avaient demandé à la CEE de promouvoir la transition vers une économie circulaire et l'utilisation durable des ressources naturelles (décisions 69A et 69B).

### **Décision 2023 – 3.2**

Le Groupe de travail :

1. A approuvé les lignes directrices pour la mise en œuvre de projets de partenariats public-privé en vue d'un redressement et d'une reconstruction économiques durables à l'appui des objectifs de développement durable (ECE/CECI/WP/PPP/2023/10) ;
2. A remercié le chef de l'équipe de rédaction et les experts internationaux qui avaient participé à l'élaboration des lignes directrices ;
3. A demandé au secrétariat de diffuser ces lignes directrices et de les utiliser dans le cadre d'activités futures de renforcement des capacités et de services consultatifs.

**B. Publication de la CEE : Norme relative à la loi type sur les concessions et les partenariats public-privé axés sur la réalisation des ODD et son guide d'application**

21. Le Président a rappelé qu'à sa dernière session, le Groupe de travail avait approuvé la norme relative à la loi type sur les concessions et les partenariats public-privé axés sur la réalisation des ODD (ECE/CECI/PPP/WP/2022/5) et avait demandé au Bureau d'établir la version définitive du guide d'application s'y rapportant. Cette norme avait ensuite été approuvée par le Comité de l'innovation, de la compétitivité et des partenariats public-privé (ci-après, le Comité) à sa dernière session, tenue en mai et juin 2023. Le Comité avait également demandé que cette norme soit publiée et avait recommandé qu'elle soit utilisée sur une base volontaire dans les États membres.

22. Le Président a ajouté que la norme et son guide d'application figuraient dans une publication des Nations Unies (ECE/CECI/35) qui avait été présentée officiellement lors d'une réception à laquelle avaient été conviés les membres du Groupe de travail le 30 novembre 2023. Cette publication est disponible en anglais<sup>2</sup> et sera traduite en français et en russe.

23. Le Président a remercié :

- a) Les États membres pour leur participation active à l'élaboration de la norme ;
- b) Les membres du Bureau et les observateurs auprès du Bureau pour leur travail acharné et diligent pendant de nombreuses années ;
- c) Les nombreux experts internationaux et organisations internationales qui sont mentionnés dans la section « Remerciements » de la publication – certains d'entre eux ont fait de brèves interventions sur leur contribution à ce document, notamment Marc Frilet et Ziad Hayek ;
- d) Le secrétariat pour son rôle de facilitation et pour ses orientations et ses compétences très utiles.

**Décision 2023 – 3.3**

Le Groupe de travail :

1. A pris note avec satisfaction de la publication des Nations Unies comprenant la norme relative à la loi type sur les concessions et les partenariats public-privé axés sur la réalisation des ODD et son guide d'application (ECE/CECI/35), présentée officiellement le 30 novembre 2023, lors d'une réception organisée par le Président ;
2. A remercié pour leurs contributions le Bureau, le secrétariat, les experts internationaux et les organisations internationales ayant participé à l'élaboration de cette publication ;
3. A demandé au secrétariat de diffuser cette norme et de l'utiliser dans le cadre d'activités futures de renforcement des capacités et de services consultatifs.

**C. Réédition de documents conformément à la décision 2022 – 4b.2<sup>3</sup> du Comité de l'innovation, de la compétitivité et des partenariats public-privé**

24. Le Président a rappelé que le Comité avait décidé à sa quinzième session, en mai 2022, de remplacer le terme « PPP axés sur les intérêts de la population et la réalisation des ODD »

<sup>2</sup> Cette publication est disponible à l'adresse <https://unece.org/info/publications/pub/385961>.

<sup>3</sup> Dans sa décision 2022 – 4b.2 concernant la poursuite de l'utilisation du terme « People-first PPPs for the SDGs » (PPP axés sur les intérêts de la population et la réalisation des ODD), le Comité a pris note des résultats des consultations informelles menées avec les délégations intéressées sur cette question depuis la cinquième session du Groupe de travail en novembre 2021, et a décidé : a) de remplacer ce terme par « PPP for the SDGs » (PPP axés sur la réalisation des ODD) ; et b) de rééditer progressivement les documents sur les PPP précédemment approuvés et adoptés par le Comité et le Groupe de travail afin qu'ils reflètent la nouvelle terminologie, sans toutefois dépasser le quota de documents alloué au sous-programme Coopération et intégration économiques ni engendrer des

par « PPP axés sur la réalisation des ODD » et de rééditer progressivement les documents approuvés et adoptés par le Comité et le Groupe de travail pour refléter ce changement, sans toutefois dépasser le quota de documents alloué au sous-programme Coopération et intégration économiques.

25. Le Président a informé le Groupe de travail que les trois documents de base sélectionnés par le Comité avaient été réédités et soumis au Groupe de travail et au Comité à leurs dernières sessions.

26. Le Président a également informé le Groupe de travail que le Bureau avait décidé en 2023 quels étaient les documents prioritaires, et il a ajouté que sept des neuf documents en question avaient été réédités et soumis pour information au Groupe de travail à la session faisant l'objet du présent rapport, à savoir :

- i) Norme pour une tolérance zéro à l'égard de la corruption dans le cadre de la passation de marchés fondés sur des PPP (ECE/CECI/WP/PPP/2023/3) ;
- ii) Déclaration pour une tolérance zéro à l'égard de la corruption dans le cadre de la passation de marchés fondés sur des partenariats public-privé (ECE/CECI/WP/PPP/2023/4) ;
- iii) Mise en pratique des Principes directeurs relatifs aux partenariats public-privé axés sur la réalisation des objectifs de développement durable (ECE/CECI/WP/PPP/2023/5) ;
- iv) Norme relative aux partenariats public-privé en matière d'infrastructures ferroviaires (ECE/CECI/WP/PPP/2023/6) ;
- v) Norme relative aux partenariats public-privé en matière d'énergie renouvelable (ECE/CECI/WP/PPP/2023/7) ;
- vi) Norme relative aux partenariats public-privé en matière d'infrastructures routières (ECE/CECI/WP/PPP/2023/8) ;
- vii) Involving reliable and independent experts to develop Public-Private Partnerships projects in support of the Sustainable Development Goals in low and middle-income countries (Association d'experts compétents et indépendants à la création de partenariats public-privé axés sur la réalisation des objectifs de développement durable dans les pays à revenu faible ou moyen) (ECE/CECI/WP/PPP/2023/9).

27. Se référant au document ECE/CECI/WP/PPP/2023/9, un participant a appelé l'attention sur la section relative aux conclusions et aux prochaines étapes, et plus particulièrement sur la proposition du Centre international d'excellence spécialisé dans les politiques, lois et institutions relatives aux PPP, en France, visant à ce qu'une équipe de projet de la CEE élabore une norme relative à la sélection et à l'emploi d'experts compétents et indépendants associés à la création de partenariats public-privé axés sur la réalisation des objectifs de développement durable dans les pays à revenu faible ou moyen. Il a demandé au Groupe de travail d'examiner cette proposition.

28. Le Président a répondu que cette proposition serait examinée par le Bureau en temps utile.

#### **Décision 2023 – 3.4**

Le Groupe de travail a pris note de la réédition des documents ci-après pour refléter le changement de nom, conformément à la décision 2022 – 4b.2 du Comité :

- i) Norme pour une tolérance zéro à l'égard de la corruption dans le cadre de la passation de marchés fondés sur des PPP (ECE/CECI/WP/PPP/2023/3) ;

---

dépenses supplémentaires. Le Comité a demandé au secrétariat de rééditer trois documents de base dans un délai de douze mois, et le reste des documents dans les trois ans. Il a demandé au Bureau du Groupe de travail des PPP de décider quels documents autres que les documents de base devraient être prioritaires au cours de cette période.

- ii) Déclaration pour une tolérance zéro à l'égard de la corruption dans le cadre de la passation de marchés fondés sur des partenariats public-privé (ECE/CECI/WP/PPP/2023/4) ;
- iii) Mise en pratique des Principes directeurs relatifs aux partenariats public-privé axés sur la réalisation des objectifs de développement durable (ECE/CECI/WP/PPP/2023/5) ;
- iv) Norme relative aux partenariats public-privé en matière d'infrastructures ferroviaires (ECE/CECI/WP/PPP/2023/6) ;
- v) Norme relative aux partenariats public-privé en matière d'énergie renouvelable (ECE/CECI/WP/PPP/2023/7) ;
- vi) Norme relative aux partenariats public-privé en matière d'infrastructures routières (ECE/CECI/WP/PPP/2023/8) ;
- vii) Involving reliable and independent experts to develop Public-Private Partnerships projects in support of the Sustainable Development Goals in low and middle-income countries (Association d'experts compétents et indépendants à la création de partenariats public-privé axés sur la réalisation des objectifs de développement durable dans les pays à revenu faible ou moyen) (ECE/CECI/WP/PPP/2023/9).

**D. Travaux en cours relatifs à de nouveaux guides pratiques concernant la méthode d'évaluation des partenariats public-privé axés sur la réalisation des objectifs de développement durable**

29. Le Président a rappelé le débat d'orientation tenu au titre du point 2 de l'ordre du jour, au cours duquel avaient été évoqués certains guides pratiques sur les PPP qui étaient en cours d'élaboration et portaient sur les sujets suivants :

- a) L'amélioration de l'exécution des PPP grâce à la transformation numérique des projets tout au long de leur cycle de vie afin de soutenir la réalisation des ODD ;
- b) Les PPP dans l'infrastructure numérique : diagnostics médicaux (télémédecine) et autres services publics numériques ;
- c) La passation de marchés verte et durable fondée sur des PPP au service de la réalisation des ODD ;
- d) L'état du financement des PPP et des infrastructures à mi-chemin de l'échéance de 2030.

30. Le Président a rappelé que les travaux relatifs à ces guides pratiques avaient été lancés en 2023 et devraient être achevés à temps pour la session suivante du Groupe de travail en 2024. Il a ensuite invité les chefs des équipes de rédaction à présenter brièvement l'état d'avancement de leurs travaux respectifs et les plans visant à mener à bien les travaux dans les mois à venir.

a) Stacy Sinclair, cheffe de l'équipe de rédaction du guide sur l'amélioration de l'exécution des PPP grâce à la transformation numérique, a indiqué que les travaux relatifs à ce guide avaient commencé plusieurs mois auparavant et qu'une première version était attendue pour avril 2024. La version finale du guide devrait être établie en juin et la session qui devait se tenir pendant la prochaine édition du Forum international de la CEE sur les PPP en mai 2024 serait l'occasion de recueillir les réactions et les observations des experts à ce sujet.

b) Steven Van Garsse, chef de l'équipe de rédaction du guide sur la passation de marchés écologiques et durables dans le cadre des PPP, a fait observer que les travaux relatifs à ce guide avaient commencé en mai 2023 et que, depuis lors, plusieurs réunions en ligne avaient été organisées et des études de cas s'y rapportant avaient été réunies. Il a ajouté que deux réunions en présentiel devaient se tenir au premier trimestre 2024 (le 26 janvier à Bruxelles et le 9 février à New York), l'objectif étant d'élaborer une première version pour avril 2024, et qu'une réunion devait avoir lieu pendant le Forum international de la CEE sur les PPP en mai 2024 pour établir la version finale du guide.

c) Agnes Mazurek, cheffe de l'équipe de rédaction du guide sur l'état du financement des PPP et des infrastructures à mi-chemin de l'échéance de 2030, a déclaré que les travaux relatifs à ce guide, qui avaient commencé plusieurs mois auparavant, progressaient bien. Elle a ajouté qu'une première version était attendue pour avril 2024 et qu'il était prévu d'organiser une réunion pendant le Forum international de la CEE sur les PPP en mai 2024 pour recueillir des observations en retour en vue d'établir la version finale du guide peu de temps après.

d) Le secrétariat, s'exprimant au nom de Gabriele Pasquini, chef de l'équipe de rédaction du guide sur les PPP dans l'infrastructure numérique, a indiqué que les travaux relatifs à ce guide avaient commencé en avril 2023 et étaient axés sur les services sociaux numériques (soins de santé, éducation et soins de longue durée). Une première version du guide devait être prête à temps pour le Forum international de la CEE sur les PPP en mai 2024, au cours duquel une réunion spéciale serait organisée pour recueillir les contributions et les observations d'un public plus large.

31. Le Président a remercié les chefs des équipes de rédaction et les experts pour leur appui bénévole et leur contribution à l'élaboration de ces guides pratiques. Il a invité les experts à accorder une attention particulière, lors de l'élaboration de ces documents, aux droits des personnes vulnérables, et à adopter pour cela une approche de la question des PPP et des infrastructures fondée sur les droits de l'homme.

### Décision 2023 – 3.5

Le Groupe de travail :

1. A pris note avec satisfaction du riche débat d'orientation tenu au titre du point 2 de l'ordre du jour sur l'utilisation des technologies numériques et vertes au service des projets de redressement et de reconstruction durables, la promotion de l'autonomisation des femmes et l'optimisation de la participation des parties prenantes dans les PPP et les projets d'infrastructure aux fins de la réalisation des ODD ;
2. A demandé au secrétariat de poursuivre l'étude de certains de ces aspects au cours du Forum international de la CEE sur les PPP en 2024, en particulier des questions relatives aux transformations numérique et verte, au redressement et à la reconstruction économiques, à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes, ainsi qu'à la participation des parties prenantes.

### Décision 2023 – 3.6

Le Groupe de travail :

1. A pris note des travaux menés depuis 2023 sur de nouveaux guides pratiques concernant les PPP et portant sur :
  - i) L'amélioration de l'exécution des PPP grâce à la transformation numérique des projets tout au long de leur cycle de vie afin de soutenir la réalisation des ODD ;
  - ii) Les PPP dans l'infrastructure numérique : diagnostics médicaux (télémédecine) et autres services publics numériques ;
  - iii) La passation de marchés verte et durable fondée sur des PPP au service de la réalisation des ODD ;
  - iv) L'état du financement des PPP et des infrastructures à mi-chemin de l'échéance de 2030.
2. A remercié les chefs des équipes de rédaction et les experts internationaux pour leur appui et leurs compétences ;

3. A encouragé les équipes de rédaction à :
  - i) Accorder une attention particulière, dans le cadre de la rédaction des guides, aux droits des groupes vulnérables en adoptant une approche de la question des PPP et des infrastructures fondée sur les droits de l'homme ;
  - ii) Travailler en étroite collaboration avec le Bureau et le secrétariat pour mener à bien les travaux relatifs aux guides et les soumettre au Groupe de travail à sa session suivante en 2024 ;
4. A prié le secrétariat d'organiser des réunions consacrées à ces questions pendant la huitième édition du Forum international de la CEE sur les PPP en 2024.

**Mise en application des documents normatifs et d'orientation :  
activités de renforcement des capacités et services consultatifs**

32. Le Président a évoqué la septième édition du Forum international de la CEE sur les PPP, qui s'était tenue à Athènes du 3 au 5 mai 2023 et avait connu un grand succès. Cette édition du Forum avait été organisée conjointement par la CEE et la municipalité d'Athènes, avec le concours des autorités grecques. Le Président a demandé aux coorganisateureurs d'informer le Groupe de travail des principaux résultats du Forum.

33. La représentante de la Grèce, au nom des coorganisateureurs du Forum, a informé le Groupe de travail que le Forum avait rassemblé plus de 900 participants, dont 300 présents en personne et 130 intervenants ayant prononcé des discours ou participé à des tables rondes, qui avaient pris part à 24 séances réparties sur trois jours, pendant lesquels 36 projets avaient été présentés. Elle a ajouté que l'un des temps forts du Forum avait été l'édition 2023 du prix de la CEE pour les PPP et l'infrastructure, organisée par le secrétariat, au cours de laquelle avaient été présentés des PPP et des projets d'infrastructure exécutés dans le monde entier. Quarante-neuf projets exécutés dans 33 pays, d'une valeur d'investissement totale de 38,7 milliards de dollars, avaient été soumis, puis évalués au moyen de la méthode PIERS, et un jury international avait présélectionné cinq finalistes. À la suite d'un scrutin électronique auquel avaient pris part les participants au Forum, le premier prix avait été décerné au pont de Çanakkale 1915, en Türkiye, et le deuxième à un projet de rénovation énergétique de bâtiments mené à Ljubljana.

34. Présentant les activités de renforcement des capacités et de services consultatifs, le secrétariat a informé le Groupe de travail que la méthode PIERS était au centre des neuf activités de renforcement des capacités menées dans 10 pays du programme de la CEE auprès de plus de 550 participants, principalement des agents publics.

35. Certaines de ces activités étaient menées conjointement avec des partenaires, par exemple :

i) Au Kirghizistan : une formation dispensée avec le Département du commerce des États-Unis et la World Association of PPP Units and Professionals (Association mondiale des unités et des spécialistes des PPP) (WAPPP) à plus de 50 agents publics d'Azerbaïdjan, du Kazakhstan, du Kirghizistan, du Turkménistan et de l'Ouzbékistan (Bichkek, 25-27 septembre 2023) ;

ii) Tadjikistan : une formation dispensée avec la Banque eurasiatique de développement à plus de 50 agents publics du Tadjikistan concernant l'utilisation de la méthode PIERS (Douchanbé, 3 octobre 2023) ;

iii) Turkménistan : Une formation dispensée avec le Bureau du Coordonnateur résident des Nations Unies au Turkménistan à des agents publics concernant l'approche préconisée par la CEE pour les PPP axés sur la réalisation des ODD (Achgabab, 20 octobre 2023).

36. Les autres activités de renforcement des capacités dans les pays du programme avaient été organisées en étroite collaboration avec les pays hôtes.

37. Le secrétariat a également indiqué que 60 projets de PPP avaient été évalués au cours de l'année écoulée au moyen de la méthode PIERS, ce qui portait à plus de 200 le nombre total de projets évalués à ce stade dans plus de 40 pays, dans le cadre de la campagne visant à atteindre le chiffre de 500 projets axés sur la réalisation des ODD.

38. Le secrétariat a ajouté qu'un certain nombre d'activités de renforcement des capacités avaient été organisées dans le cadre d'un projet interorganisations sur les cadres de financement nationaux intégrés. Dans ce cadre, la CEE s'était jointe aux quatre autres commissions régionales pour dispenser une formation sur la méthode PIERS dans les États membres de la CEE. Une manifestation régionale, dont il est fait état ci-après au titre du point 4 de l'ordre du jour, devrait se tenir au cours du premier trimestre de 2024.

39. Le secrétariat a indiqué que la section des PPP avait des besoins de financement extrabudgétaire de plus en plus importants, compte tenu de la demande croissante d'appui en matière de PPP émanant des États membres. Un résumé de la situation concernant cette demande figure à l'annexe III du document ECE/CECI/PPP/2023/INF.2, qui a fait l'objet d'un examen plus approfondi au titre du point 4 de l'ordre du jour. Le secrétariat a par ailleurs expliqué qu'il était essentiel de mobiliser des fonds pour que l'appui aux États membres puisse passer au niveau supérieur. Il a ensuite prié les donateurs et les partenaires de développement d'envisager de mettre à disposition du secrétariat des fonds extrabudgétaires pour lui permettre de répondre à la demande sans cesse croissante des États membres en matière de renforcement des capacités et de services consultatifs dans le domaine des PPP.

40. Le secrétariat a en outre indiqué qu'au cours des douze derniers mois, il avait mis en œuvre une stratégie de communication visant à promouvoir les travaux relatifs aux PPP. Le secrétariat avait fait figurer un logo officiel dans toutes ses communications externes, avait publié plusieurs articles d'actualité, imprimé des bannières déroulantes et renforcé sa visibilité globale sur les médias sociaux en lançant en octobre 2022 la page LinkedIn PPP en tant que page du compte LinkedIn de la CEE. Avec plus de 4 300 abonnés sur LinkedIn et une base de données de plus de 3 000 spécialistes des PPP dans le monde, le secrétariat continuait de promouvoir les activités du Groupe de travail visant à faire en sorte que les PPP soient adaptés aux objectifs de développement durable.

41. Le Président a remercié tous les experts et le secrétariat pour leur contribution à la réussite des activités de renforcement des capacités et de services consultatifs.

42. Le Président a rappelé au Groupe de travail que ses services consultatifs et son programme de renforcement des capacités dépendaient de financements extrabudgétaires et de contributions en nature. Il a demandé instamment aux États membres, aux donateurs, aux partenaires de développement et aux autres parties prenantes d'apporter une aide financière et en nature au programme de travail de la CEE sur les PPP à l'appui des ODD.

43. Le Président a informé le Groupe de travail que le secrétariat avait publié toutes les décisions prises par le Bureau depuis la dernière session du Groupe de travail dans le document ECE/CECI/WP/PPP/2023/INF.1, conformément à l'article 16 du Règlement intérieur (ECE/CECI/WP/PPP/2021/5/Rev.1). Depuis cette dernière session, le Bureau s'était réuni 11 fois et avait pris 38 décisions.

44. Le représentant de l'Ukraine a remercié la CEE pour son appui dans l'application de la méthode PIERS à des projets de reconstruction menés en Ukraine, l'objectif étant de veiller à ce que ces projets soient en phase avec les ODD. Il a remercié plus particulièrement le secrétariat pour son étude relative à la possibilité d'appliquer la méthode PIERS de manière souple et efficace en Ukraine, ainsi que pour son évaluation d'un certain nombre de projets pilotes de reconstruction effectuée au moyen de la méthode PIERS. Il a également remercié le secrétariat d'avoir fait traduire la méthode PIERS en langue ukrainienne, car son application serait exigée pour tous les projets de PPP menés en Ukraine une fois qu'une nouvelle loi aurait été promulguée. Enfin, le représentant a félicité le secrétariat pour la création de la plateforme en ligne consacrée à la méthode PIERS, qui permettrait de renforcer l'accessibilité et de faciliter l'utilisation de cette méthode dans les différents pays.

45. Le représentant du Tadjikistan a remercié la CEE pour son appui à l'application de la méthode PIERS au Tadjikistan. Il a notamment évoqué la formation dispensée par la CEE le 3 octobre 2023 à plus de 50 agents publics du Tadjikistan, qui portait sur l'approche

préconisée pour les PPP axés sur la réalisation des ODD et sur l'utilisation de la méthode PIERS.

46. La représentante de la Géorgie a remercié la CEE pour son appui et sa coopération en matière de PPP, ainsi que pour l'organisation de la manifestation portant sur l'application de la méthode PIERS en Géorgie, qui s'était tenue le 9 novembre 2023 à Tbilissi.

47. Le représentant du Kirghizistan a remercié le secrétariat pour l'évaluation, effectuée au moyen de la méthode PIERS, de huit projets de PPP menés au Kirghizistan, ainsi que pour la formation organisée à Bichkek le 28 septembre 2023. Il a également fait référence à la deuxième conférence internationale sur les PPP, organisée par le Centre des PPP du Kirghizistan avec le soutien de la CEE, qui s'était tenue à Bichkek les 28 et 29 septembre 2023, ainsi que de la formation dispensée à des agents publics d'Asie centrale à Bichkek les 25 et 27 septembre 2023, qui avait été organisée par le Département du commerce des États-Unis, avec le soutien de la CEE et de la WAPPP. Il a en outre félicité le secrétariat pour la création de la plateforme en ligne consacrée à la méthode PIERS et a informé les représentants que le Centre pour les PPP du Kirghizistan en ferait la promotion et créerait un lien vers cette plateforme à partir de son site Web afin d'encourager son utilisation au Kirghizistan.

48. Un représentant du monde universitaire a fait valoir que les établissements universitaires devraient adopter une approche plus proactive en matière de renforcement des capacités dans le domaine des PPP axés sur la réalisation des ODD. Il a ajouté que l'initiative « Taking PPPs out of the classroom » (Faire passer les PPP de la théorie à la pratique), lancée pour la première fois par les milieux universitaires lors du Forum international de la CEE sur les PPP tenu à Athènes en 2023, devrait être élargie en y faisant participer des spécialistes et des professionnels des PPP et en y associant des professeurs d'université, des chercheurs et des étudiants. Il a fait observer que l'édition 2024 du Forum international de la CEE sur les PPP constituerait l'occasion idéale de poursuivre les échanges sur cette initiative importante.

49. Le représentant de l'Ouzbékistan a remercié la CEE pour l'appui qu'elle avait apporté à son pays en matière de PPP et a souligné l'importance de la méthode PIERS et d'autres outils mis au point par la CEE dans le domaine des PPP axés sur la réalisation des ODD. Il a indiqué que l'Ouzbékistan avait lancé un important programme sur les PPP dans divers secteurs et a affirmé que les outils élaborés par la CEE étaient d'une grande utilité pour ce qui est de veiller à ce que la population et l'environnement soient dûment pris en considération dans le cadre des PPP, ainsi que s'agissant de promouvoir l'efficacité des PPP sur le plan économique. Il a ajouté qu'il rejoignait pleinement le représentant des milieux universitaires quant à la nécessité de faire en sorte que les établissements universitaires jouent un rôle plus actif en matière de renforcement des capacités et de formation dans le domaine des PPP.

### Décision 2023 – 3.7

Le Groupe de travail :

1. A remercié le secrétariat d'avoir organisé une septième édition très réussie du Forum international de la CEE sur les PPP du 3 au 5 mai 2023 à Athènes, qui avait abordé des questions d'actualité telles que la transition vers l'économie circulaire, les transformations verte et numérique, le redressement et la reconstruction économiques, le financement durable de l'action climatique et la passation de marchés verte fondée sur des PPP ;
2. A félicité les participants ayant obtenu les premier et deuxième prix du concours, organisé par le secrétariat du Forum, du meilleur projet de PPP contribuant à la transition vers l'économie circulaire, à savoir :
  - i) Le pont de Çanakkale 1915, en Türkiye ;
  - ii) Le projet de rénovation énergétique de bâtiments mené à Ljubljana ;
3. A remercié le Gouvernement grec d'avoir soutenu le Forum, et la municipalité d'Athènes de l'avoir accueilli.

**Décision 2023 – 3.8**

Le Groupe de travail :

1. A pris note avec satisfaction de l'application de la méthode PIERS de la CEE dans plus de 200 projets de PPP et d'infrastructure ;
2. A remercié le secrétariat d'avoir créé une plateforme en ligne consacrée à la méthode PIERS pour faciliter son utilisation ultérieure, et d'avoir aidé les États membres à effectuer une auto-évaluation de leurs projets de PPP et d'infrastructure ;
3. A encouragé les donateurs et les partenaires de développement à envisager de fournir des contributions financières pour permettre au secrétariat de continuer à appliquer la méthode PIERS à la demande des États membres.

**Décision 2023 – 3.9**

Le Groupe de travail :

1. A accueilli avec satisfaction les travaux relatifs aux services consultatifs et au renforcement des capacités en matière de PPP menés depuis sa dernière session ;
2. A pris note des demandes de renforcement des capacités de l'Arménie, de la Géorgie, du Kirghizistan, du Tadjikistan, du Turkménistan, de l'Ukraine et de l'Ouzbékistan ;
3. A remercié toutes les parties prenantes et tous les donateurs pour leur appui au programme de travail de la CEE sur les PPP, en particulier les experts participant aux activités de renforcement des capacités et aux travaux des différentes équipes de rédaction qui établissaient les documents d'orientation ;
4. A invité les donateurs et les partenaires de développement à envisager de fournir des contributions financières et en nature aux activités de la CEE relatives aux services consultatifs et au renforcement des capacités en matière de PPP.

**Décision 2023 – 3.10**

Le Groupe de travail a pris note du document ECE/CECI/PPP/WP/2023/INF.1, dans lequel figurent les décisions prises par le Bureau depuis sa dernière session en décembre 2022.

**VI. Plan d'activités pour 2023-2024 (point 4 de l'ordre du jour)**

Document(s) :

Rapport du Groupe de travail des partenariats public-privé sur sa sixième session (ECE/CECI/WP/PPP/2022/2) ;

Plan d'activités intersessions pour 2023-2024 (ECE/CECI/2023/2, annexe II) ;

Proposals for future work of the Working Party in support of Public-Private Partnerships for the Sustainable Development Goals (Propositions de travaux futurs du Groupe de travail à l'appui des partenariats public-privé axés sur la réalisation des objectifs de développement durable) (ECE/CECI/WP/PPP/2023/INF.2).

50. Le Président a fait référence au plan d'activités intersessions du Comité pour 2023-2024 (ECE/CECI/2023/2, annexe II), qui énumère les activités concernant les PPP prévues pour le restant de 2023 et pour 2024.

51. Il a ajouté que la prochaine grande manifestation portant sur le domaine des PPP serait la huitième édition du Forum international de la CEE sur les PPP, qui se tiendrait du 8 au 10 mai 2024, en mode hybride avec une forte participation en présentiel. Il a également indiqué que le Groupe de travail n'avait prévu aucune décision concernant les activités

planifiées pour le restant de 2023 et pour 2024, celles-ci étant déjà mentionnées dans le plan d'activités intersessions du Comité pour 2023-2024, et que toute autre demande d'activité émanant des délégations pourrait être ajoutée au plan de travail du Groupe de travail.

52. Le Président a rappelé qu'à sa dernière session, le Bureau, avec le concours du secrétariat, avait établi et présenté le document ECE/CECI/WP/PPP/2022/INF.2, qui contenait une liste récapitulative de sujets pour les normes et les guides pratiques relatifs aux PPP. Il a également rappelé que cette liste avait été approuvée par le Groupe de travail et que les travaux relatifs à cinq guides pratiques avaient débuté en 2023. Il a ajouté que le Bureau, avec l'appui du secrétariat, avait révisé et mis à jour la liste de sujets, qui figurait à l'annexe I du document ECE/CECI/WP/PPP/2023/INF.2. Le Bureau a recommandé au Groupe de travail de lancer en 2024 les travaux relatifs aux éléments suivants :

- a) Un guide pratique sur le renforcement de la participation des parties prenantes dans les PPP axés sur la réalisation des ODD ;
- b) Un guide pratique sur la promotion de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes grâce à des PPP axés sur la réalisation des ODD ;
- c) Une norme sur les projets de PPP relatifs à la production d'énergie renouvelable hors réseau axés sur la réalisation des ODD ;
- d) Une norme ou un guide pratique sur la promotion des projets de PPP et d'infrastructure résilients face aux changements climatiques et axés sur la réalisation des ODD.

53. Se référant au document ECE/CECI/WP/PPP/2022/INF.2, le secrétariat a indiqué que les nouvelles normes et les nouveaux guides pratiques proposés seraient élaborés par des équipes de rédaction. Il a également indiqué qu'il avait lancé un appel à volontaires pour les personnes souhaitant intégrer les équipes de rédaction et il a encouragé les experts à contribuer à ces travaux.

54. Le Président a demandé aux experts de présenter les travaux réalisés sur chacun des sujets exposés ci-dessus :

- a) S'agissant du guide pratique sur la participation des parties prenantes aux PPP, Melissa Peneycad a fait observer que l'objectif de ce guide était de fournir au secteur public des pays de la région de la CEE des recommandations fondées sur des études de cas et des exemples pratiques tout au long du cycle de vie des projets de PPP ;
- b) Au sujet du guide pratique sur la promotion de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes grâce à des PPP axés sur la réalisation des ODD, Sedef Yavuz-Noyan a indiqué que ce guide avait pour objet de formuler à l'intention des décideurs des recommandations fondées sur des études de cas et des exemples pratiques quant à la façon de concevoir et d'exécuter des projets de PPP et d'infrastructure de façon à promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes afin de contribuer à la réalisation des ODD ;
- c) À propos de la norme relative aux PPP dans le domaine des énergies renouvelables hors réseau, David Baxter a souligné qu'elle avait pour objet de fournir des éléments de contexte pertinents aux États membres qui souhaitaient mener des projets de PPP dans le domaine des installations électriques hors réseau en zone rurale, en s'appuyant sur les bonnes pratiques actuelles et en contribuant à la réalisation des ODD ;
- d) Dans son exposé au sujet des infrastructures résilientes face aux changements climatiques, David Dodd a fait observer qu'une norme ou un guide pratique sur de telles infrastructures pourrait s'appuyer sur les Principes directeurs de la CEE relatifs aux PPP et venir compléter la méthode PIERS en orientant les décideurs vers une intégration progressive de la résilience face aux changements climatiques dans les projets de PPP et d'infrastructure axés sur la réalisation des ODD. Les travaux dans ce domaine seraient menés en coordination avec l'UNDRR.

55. Le Président a remercié les experts pour leurs présentations des nouveaux sujets. Il a ensuite évoqué les futures activités de renforcement des capacités, en particulier les activités organisées avec d'autres commissions régionales de l'ONU en vue de promouvoir l'utilisation de la méthode PIERS dans les États membres.

56. Le représentant de la Commission économique pour l'Afrique (CEA) a indiqué qu'au regard de l'augmentation des besoins en matière de PPP en Afrique, des perspectives de collaboration avec la CEE sur la mise en application de la méthode PIERS et son utilisation pour des projets exécutés en Afrique. Il a fait observer que le nouveau projet financé par le Compte de l'ONU pour le développement offrait à deux pays d'Afrique la possibilité de bénéficier d'une formation relative à l'utilisation de la méthode PIERS ainsi que de procéder à l'évaluation d'un certain nombre de leurs projets.

57. Le représentant de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC) a indiqué que la coopération avec la CEE et la CEA concernant l'utilisation de la méthode PIERS en Amérique latine et dans les Caraïbes serait très bénéfique pour la région, car celle-ci manquait encore de savoir-faire en matière de PPP et d'investissements dans les infrastructures. Il a dit se réjouir de l'exécution conjointe avec la CEE et la CEA du nouveau projet de renforcement des capacités destiné aux États membres.

58. Le secrétariat a ajouté que cette coopération avec d'autres commissions régionales s'inscrivait dans le cadre du Compte de l'ONU pour le développement et offrait une excellente occasion de mettre en application la méthode PIERS dans un plus grand nombre de pays, y compris dans des pays situés en dehors de la région de la CEE. Il a indiqué en outre que ce projet de renforcement des capacités permettrait aussi de rapprocher les différentes commissions régionales dans un véritable esprit « d'unité dans l'action ».

59. Le secrétariat a encore ajouté qu'il organiserait conjointement avec la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) une manifestation régionale, qui se tiendrait le 21 mars 2024, à l'intention des pays du programme de la CEE afin que ceux-ci puissent échanger leurs connaissances et leurs données d'expérience relatives aux cadres de financement nationaux intégrés, l'accent étant mis sur le financement des projets de PPP et d'infrastructure axés sur la réalisation des ODD.

60. La représentante de la Fédération de Russie a remercié le secrétariat pour la présentation des futurs travaux du Groupe de travail sur les PPP et a souligné l'importance de la coopération entre les différentes commissions régionales pour la promotion des meilleures pratiques internationales en matière de PPP. Elle a souligné qu'il convenait d'assurer conjointement la promotion de l'utilisation de la méthode PIERS, en collaboration avec d'autres commissions régionales. Elle a fait valoir qu'une telle coopération permettrait d'éviter les doubles emplois, d'élargir la base d'experts et de promouvoir au-delà de la région les normes, les lignes directrices et les outils élaborés par la CEE.

61. Le représentant du Kirghizistan a réaffirmé que sa délégation entendait continuer à utiliser la méthode PIERS ainsi que les guides relatifs aux PPP élaborés par la CEE à l'appui des ODD. Il a également sollicité le soutien de la CEE en vue d'organiser des activités supplémentaires de formation et de renforcement des capacités portant sur l'utilisation de la méthode PIERS. S'agissant des futurs travaux relatifs aux PPP, il a proposé d'ajouter un guide pratique sur les PPP à petite échelle axés sur la réalisation des ODD à la liste des sujets figurant à l'annexe I du document ECE/CECI/WP/PPP/2023/INF.2 et a suggéré qu'une réunion y soit consacrée lors du prochain Forum international de la CEE sur les PPP, qui se tiendrait en mai 2024, en y associant éventuellement d'autres partenaires qui travaillaient déjà sur ce sujet, tels que la WAPPP. En outre, il a proposé que certains des documents d'orientation établis par le Groupe de travail soient adaptés sous la forme de cours d'apprentissage en ligne afin que davantage de personnes puissent être formées à l'approche préconisée par la CEE pour les PPP axés sur la réalisation des ODD. Il a demandé que ces deux points – les PPP à petite échelle et les cours d'apprentissage en ligne – soient ajoutés au plan de travail du Groupe de travail, en plus des activités énumérées dans le plan d'activités intersessions du Comité pour 2023-2024.

62. Le représentant de l'Ukraine a informé le Groupe de travail qu'une formation à l'utilisation de la méthode PIERS organisée par la CEE se tiendrait le 12 décembre 2023 à l'intention des agents publics de l'Ukraine. Au cours de cette formation, la CEE présenterait

les résultats de l'évaluation d'un certain nombre de projets de reconstruction en Ukraine, effectuée au moyen de la méthode PIERS. Le représentant a remercié la CEE pour l'appui qu'elle continuerait d'apporter à compter de 2024 dans le cadre d'un nouveau projet visant à promouvoir une utilisation à plus grande échelle de la méthode PIERS en Ukraine au moyen d'une nouvelle formation consacrée aux PPP et de l'évaluation d'autres projets de reconstruction prioritaires.

63. Le représentant du Tadjikistan a remercié la CEE pour l'appui supplémentaire qu'elle prévoyait d'apporter à son pays en matière de PPP à compter de 2024 et a indiqué qu'il se réjouissait à l'idée de la mise en application de la méthode PIERS au Tadjikistan. Parmi les activités prévues pour l'année suivante figuraient une évaluation par le secrétariat de plusieurs projets de PPP et d'infrastructure au Tadjikistan, qui serait effectuée en appliquant la méthode PIERS, ainsi qu'une formation à l'intention des agents publics et des praticiens des PPP sur l'utilisation de la méthode PIERS.

64. La représentante de la Géorgie a fait part du souhait de l'Agence géorgienne des PPP d'en apprendre davantage sur la méthode PIERS et de l'appliquer dans le cadre de l'exécution de projets de PPP et d'infrastructure dans le pays, en vue d'attirer les investisseurs.

65. Le représentant de la WAPPP a informé le Groupe de travail que l'Association avait récemment lancé un programme d'une durée d'un an sur les PPP à petite échelle et a proposé que ce sujet fasse l'objet d'un guide pratique élaboré conjointement avec la CEE.

66. Le Président a remercié les représentants pour leurs commentaires, observations et propositions et a ajouté que la proposition de la WAPPP serait examinée par le Bureau à sa réunion suivante. Il a en outre indiqué au Groupe de travail qu'il prenait dûment note de toutes les demandes d'activités de renforcement des capacités, de toutes les offres de coopération et de tous les nouveaux points à ajouter dans le plan de travail, et que le secrétariat les examinerait en fonction des ressources disponibles.

#### **Décision 2023 – 4.1**

Le Groupe de travail :

1. A pris note du plan d'activités intersessions du Comité pour 2023-2024 (ECE/CECI/2023/2, annexe II) et de la liste des activités concernant les PPP prévues pour le restant de 2023 et pour 2024 ;
2. A prié le secrétariat de travailler en étroite collaboration avec le Bureau, dans la limite des ressources disponibles, afin d'élaborer des supports d'apprentissage en ligne à l'intention des décideurs sur la base des documents d'orientation et des outils relatifs aux PPP de la CEE.

#### **Décision 2023 – 4.2**

Le Groupe de travail :

1. A pris note avec satisfaction du document ECE/CECI/WP/PPP/2022/INF.2 établi par le Bureau ;
2. A approuvé la liste de sujets pour des normes et guides relatifs aux PPP énonçant des possibilités/recommandations d'action qui figure à l'annexe I du document, moyennant l'ajout d'un guide sur les PPP à petite échelle ;
3. A approuvé les propositions détaillées pour des travaux relatifs à de nouveaux produits relatifs aux PPP prévus en 2024, telles que contenues dans l'annexe II du document, à savoir :
  - i) Un guide pratique sur le renforcement de la participation des parties prenantes tout au long du cycle de vie des projets de PPP axés sur la réalisation des ODD ;
  - ii) Un guide pratique sur la promotion de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes grâce à des PPP axés sur la réalisation des ODD ;

- iii) Une norme relative aux PPP dans le domaine de la production d'énergies renouvelables hors réseau.
- 4. A pris note de la liste, fournie à l'annexe III, énumérant les demandes des États membres en matière d'activités de renforcement des capacités et de services consultatifs dans le domaine des PPP proposés par le secrétariat en tenant compte des recommandations du BSCI et conformément à la stratégie de mobilisation de fonds de la CEE ;
- 5. A souligné à quel point le financement extrabudgétaire était essentiel pour la poursuite de ses travaux relatifs aux services de conseil sur les politiques à mener et aux activités de renforcement des capacités en matière de PPP, et a prié les donateurs et les partenaires de développement d'envisager de fournir des fonds supplémentaires ;
- 6. A demandé au Bureau :
  - i) D'approuver en 2024 une proposition relative à la rédaction d'une nouvelle norme ou d'un nouveau guide sur les projets de PPP et d'infrastructure résilients face aux changements climatiques et axés sur la réalisation des ODD, ainsi que sur les PPP à petite échelle ;
  - ii) De nommer le ou les chef(s) de l'équipe de rédaction.
- 7. A prié le secrétariat de travailler en étroite collaboration avec le Bureau afin de :
  - i) Mobiliser les compétences spécialisées et les ressources nécessaires aux travaux relatifs à de nouveaux produits relatifs aux PPP prévus en 2024 ;
  - ii) Tenir des sessions visant à faire avancer les travaux sur les sujets mentionnés dans l'annexe I à la huitième édition du Forum international de la CEE sur les PPP en 2024 ;
- 8. A prié le secrétariat de joindre les annexes I et II du document ECE/CECI/WP/PPP/2023/INF.2 comme annexes au rapport de sa session.

67. Le Président a fait savoir au Groupe de travail que la Türkiye avait proposé au secrétariat d'accueillir la huitième édition du Forum international de la CEE sur les PPP à Istanbul (Türkiye), du 8 au 10 mai 2024.

68. La représentante de la Türkiye a informé le Groupe de travail de la proposition de la Présidence de la stratégie et du budget de la République de Türkiye d'accueillir et de coorganiser avec la CEE la huitième édition du Forum international de la CEE sur les PPP, et a ajouté qu'elle se réjouissait à l'idée d'accueillir des experts des PPP du monde entier à Istanbul du 8 au 10 mai 2024. Elle a indiqué que la Türkiye se réjouissait de travailler en étroite collaboration avec le secrétariat afin de garantir le succès de cette édition du Forum.

69. Le Président a remercié la représentante de la Türkiye pour son offre généreuse d'accueillir la huitième édition du Forum international de la CEE sur les PPP à Istanbul en mai 2024 et a fait savoir au Groupe de travail que le Bureau soutenait pleinement la proposition et qu'il lui recommandait de l'accepter.

### Décision 2023 – 4.3

Le Groupe de travail :

1. A décidé que la huitième édition du Forum international de la CEE sur les PPP se tiendrait à Istanbul du 8 au 10 mai 2024 ;
2. A prié le secrétariat d'organiser le Forum en concertation avec les coorganisateur et le Bureau.

70. Le représentant de l'Azerbaïdjan a fourni des informations sur la situation actuelle des PPP en Azerbaïdjan, la loi sur les PPP adoptée en décembre 2022, le cadre institutionnel des PPP, le rôle des PPP dans la reconstruction et le développement d'après conflit, le rôle du

Ministère de l'économie dans l'exécution des projets de PPP, et les projets prévus dans les territoires libérés de l'Azerbaïdjan. Il a fait savoir que l'Azerbaïdjan était prêt à accueillir la neuvième édition du Forum international de la CEE sur les PPP à Bakou en 2025.

71. Le représentant de l'Allemagne a informé le Groupe de travail que son pays envisageait également d'accueillir la neuvième édition du Forum international de la CEE sur les PPP en 2025 et a proposé qu'une décision à ce sujet soit prise au sein de l'organe approprié.

72. Le Président a remercié les représentants de l'Azerbaïdjan et de l'Allemagne pour leurs interventions. Il a précisé que les décisions relatives au Forum étaient prises par le Comité dans le cadre de ses plans annuels d'activités intersessions. Il a par ailleurs expliqué qu'à sa dernière session, tenue en mai et juin 2023, le Comité avait ajouté l'édition 2024 du Forum dans son plan d'activités intersessions pour 2023 et 2024, et que le Groupe de travail venait de décider où il aurait lieu. Il a ajouté que, d'un point de vue procédural, avant que l'on puisse décider du lieu où se tiendrait l'édition 2025 du Forum, le Comité devait d'abord l'ajouter dans son plan d'activités intersessions pour 2024-2025. Il a précisé que cela serait fait à la session suivante du Comité, en juin 2024.

## **VII. Évaluation, par le Bureau des services de contrôle interne de l'ONU, des sous-programmes 4 et 6 de la Commission économique pour l'Europe (point 5 de l'ordre du jour)**

Document(s) :

Évaluation des sous-programmes 4 (Coopération et intégration économiques) et 6 (Commerce) de la Commission économique pour l'Europe (E/AC.51/2023/5).

73. Le Président a informé le Groupe de travail qu'en 2022, le Bureau des services de contrôle interne (BSCI) du Secrétariat de l'ONU avait évalué, pour la période 2018-2021, la pertinence, l'efficacité, la cohérence et la viabilité du sous-programme 4 (Coopération et intégration économiques) et du sous-programme 6 (Commerce) de la CEE, ainsi que la prise en compte de thèmes transversaux dans ces sous-programmes. Cette évaluation s'inscrivait dans le cadre du programme que le Secrétariat de l'ONU avait mis en place pour évaluer régulièrement certains aspects de ses activités.

74. Le Président a ajouté que l'évaluation du BSCI avait été présentée à la dernière session du Comité, tenue en mai et juin 2023. Le Comité avait salué les résultats de l'évaluation et pris note avec satisfaction de ses conclusions, notamment celle selon laquelle la Division du commerce et de la coopération économique avait su trouver sa place dans un espace de coopération commerciale et économique très encombré en tirant parti de ses avantages comparatifs pour renforcer la coopération et l'intégration économiques des États membres.

75. Le secrétariat a informé le Comité des conclusions et recommandations de l'évaluation, de la réponse de la direction à ce sujet et des mesures prévues pour donner suite aux recommandations pertinentes. Il a également remercié les États membres et les experts qui avaient participé aux enquêtes et aux entretiens liés à cette évaluation, ainsi qu'à une évaluation distincte d'un projet extrabudgétaire effectuée en 2023, dont les résultats seraient communiqués aux organes compétents de la CEE en 2024.

76. Le représentant du Kirghizistan a informé le Groupe de travail que le Centre des PPP du Kirghizistan s'était beaucoup intéressé à l'évaluation menée par le BSCI en 2022, ainsi qu'à l'évaluation du projet extrabudgétaire de PPP en 2023. Il a indiqué que le Kirghizistan se félicitait de ces évaluations car elles mettaient en évidence les progrès réalisés par le pays ainsi que la qualité élevée des services et de l'appui spécialisés et pratiques en matière de PPP que le Kirghizistan recevait de la CEE.

### **Décision 2023 – 5**

Le Groupe de travail :

1. A pris note de l'évaluation des sous-programmes 4 et 6 de la CEE par le BSCI ;

2. A invité son bureau et le secrétariat à donner suite aux recommandations formulées et à contribuer à l'exécution des activités s'y rapportant conformément à la réponse de la direction de la CEE.

## VIII. Élection du Bureau (point 6 de l'ordre du jour)

77. Le Groupe de travail a élu les membres de son Bureau pour la période allant de 2023 à 2025.

### Décision 2023 – 6

Le Groupe de travail :

1. A élu Syed Zaidi (Canada) à sa présidence et Olivier Ginépro (France), Eleni Bakoula (Grèce), Rose-Lourdes Elysée (Haïti), Gabriele Pasquini (Italie), Sanzhar Bolotov (Kirghizistan) et Jekaterina Šarmavičienė (Lituanie) comme membres du Bureau pour une période de deux ans ;
2. A remercié le Président sortant, George Katapodis (Grèce), la Vice-Présidente, Sedef Yavuz-Noyan (Türkiye), et les membres du Bureau – Steven Van Garsse (Belgique), Frédéric Bobay (France), Sam Tabuchi (Japon), Svetlana Maslova (Fédération de Russie) et Arthur Smith (États-Unis) – pour leurs contributions notables, leur direction éclairée des travaux et leur dévouement envers le Groupe de travail et le programme de la CEE sur les PPP.

78. La représentante de la Fédération de Russie a salué au nom de sa délégation les membres sortants du Bureau pour leur contribution aux travaux du Groupe de travail et à son programme axé sur la réalisation des ODD. Elle a également salué les nouveaux membres du Bureau et leur a souhaité un plein succès dans leurs nouvelles fonctions.

## IX. Questions diverses (point 7 de l'ordre du jour)

### Dates de la prochaine session

### Décision 2023 – 7

Le Groupe de travail a décidé de tenir sa prochaine session au quatrième trimestre de 2024. Le secrétariat déterminera les dates exactes de la session en concertation avec le Bureau et la Division de la gestion des conférences du Palais des Nations de Genève.

## X. Adoption du rapport (point 8 de l'ordre du jour)

### Décision 2023 – 8

Le Groupe de travail a demandé au secrétariat d'établir un projet de rapport de la session et de le communiquer à toutes les représentations permanentes à Genève et au Bureau en vue de son approbation ultérieure selon la procédure d'approbation tacite, conformément à l'article 21 du Règlement intérieur (ECE/CECI/WP/PPP/2021/5/Rev.1). Une fois le projet adopté, le Groupe de travail demandera sa publication en anglais, français et russe.

## Annexe I

### **Résumé, établi par le Président, du débat d'orientation sur le thème « Accélérer les transformations numérique et verte et promouvoir l'autonomisation des femmes et la participation des parties prenantes dans les partenariats public-privé et les projets d'infrastructure à l'appui des objectifs de développement durable » au titre du point 2 de l'ordre du jour**

#### **Introduction**

1. La réalisation des objectifs de développement durable (ODD) à l'horizon 2030 est plus que jamais compromise : la crise climatique et les catastrophes naturelles et anthropiques de plus en plus fréquentes, auxquelles s'ajoutent les inégalités et lacunes persistantes dans l'accès aux services d'infrastructure et aux avantages qu'ils procurent, amplifient des problèmes de développement durable connus. Pour surmonter ces nombreuses difficultés, il devient urgent de donner un coup d'accélérateur au développement économique, social et environnemental dans la région de la Commission économique pour l'Europe (CEE) et au-delà, et de mener des projets de partenariat public-privé (PPP) et d'infrastructure qui contribuent à la réalisation des ODD.

2. Les participants au débat d'orientation ont examiné comment l'approche adoptée par la CEE en matière des PPP axés sur la réalisation des ODD peut grandement favoriser le développement durable, grâce à l'exploitation des technologies numériques et vertes, à l'autonomisation des femmes et à la participation des parties prenantes à la planification, la conception et l'exécution des projets.

#### **Débat 1 : Mise à contribution des technologies numériques et vertes au service des projets de redressement et de reconstruction durables à l'aide du Système d'évaluation et de notation des partenariats public-privé et des infrastructures (PIERS)**

3. Le premier débat a mis en lumière combien il était difficile d'accélérer l'exécution de programmes de PPP et d'infrastructure visant une reconstruction durable dans un contexte d'après guerre ou après une catastrophe, comme en Türkiye et en Ukraine. Les experts ont expliqué que, devant le déficit mondial en infrastructures et les sérieuses difficultés que posait la reconstruction dans un monde en proie à de multiples conflits armés et catastrophes naturelles, le secteur des infrastructures devait rationaliser son mode de fonctionnement et renforcer ses capacités d'exécution s'il voulait contribuer à un redressement efficace et centré sur les ODD.

4. D'après les experts, le secteur avait beaucoup à tirer d'une réflexion innovante, notamment sur la manière dont les pouvoirs publics développent des PPP, font participer les parties prenantes et ont recours à des financements mixtes susceptibles d'aider à réduire les risques. Les technologies numériques émergentes, en particulier l'intelligence artificielle, ont par ailleurs été citées comme autant d'outils permettant d'intégrer les ODD aux projets et d'accélérer l'exécution de ces derniers. Les experts ont en outre mentionné l'importance du renforcement des capacités et du transfert des connaissances, ceux-ci étant des aspects cruciaux de la reconstruction et du redressement. Ils ont fait valoir que, sans perdre de vue la réalisation des ODD, on pouvait accélérer l'exécution des projets de PPP et d'infrastructure par l'instauration d'une procédure rapide prévoyant des exemptions et une certaine souplesse sur le plan juridique, et par le recours à certaines techniques de construction, comme l'emploi d'éléments préfabriqués. Ils ont insisté sur le fait qu'il fallait procéder avec discernement si l'on souhaitait garantir la durabilité de ces projets et leur conformité avec les ODD. Ils ont par ailleurs souligné que la CEE s'efforçait de diffuser l'expertise et le savoir-faire

indispensables pour ce faire : elle déployait la méthode PIERS dans les États membres et mettait à disposition des guides pratiques permettant aux utilisateurs de développer judicieusement leurs projets.

5. Les experts ont fait part de leur expérience et de leur point de vue sur la manière d'intégrer les technologies numériques et vertes aux projets de PPP et d'infrastructure visant la reconstruction dans un contexte d'après-guerre ou après une catastrophe. Ils ont mis l'accent sur les avantages que présentent les systèmes d'information géographique, les données satellitaires, les modèles climatiques, les techniques de construction modulaire et innovante et le recours à des données exactes, en particulier dès la phase initiale d'un projet, étant donné qu'ils rendent ce dernier plus résilient, plus rentable et plus durable. Ils ont insisté sur la nécessité d'adopter une approche programmatique, de veiller à la transparence des rapports et de la communication, de procéder à une évaluation des besoins et de faire participer les parties prenantes à la reconstruction. Ils ont notamment cité le guide pratique récemment publié par la CEE, intitulé « Lignes directrices pour la mise en œuvre de projets de partenariats public-privé en vue d'un redressement et d'une reconstruction économiques durables à l'appui des objectifs de développement durable » : ce document donnait des orientations sur la manière d'intégrer les technologies numériques et vertes et de faire participer toutes les parties prenantes, et recensait des pratiques exemplaires à cet égard, dans le but de promouvoir une reconstruction plus durable.

6. Plusieurs experts ont cité de récents rapports scientifiques qui mettaient en évidence le risque qu'au cours des cinq prochaines années, la hausse des températures par rapport aux niveaux préindustriels dépasse 1,5 °C. Compte tenu de l'accroissement de l'intensité et de la fréquence des catastrophes naturelles, les experts ont souligné qu'il fallait davantage investir dans leur prévention que dans leur gestion, laquelle était parfois jusqu'à 15 fois plus coûteuse. Ils ont également souligné qu'il importait de se concentrer en priorité sur les pays en développement, où plus de deux tiers des catastrophes naturelles se produisaient et où 90 % de leurs effets négatifs se faisaient ressentir.

7. Évoquant les besoins accrus liés à la reconstruction de l'Ukraine, l'un des experts a mentionné les réformes entreprises par le pays pour faciliter la participation du secteur privé à cette reconstruction. Ces réformes avaient par exemple pour objet de permettre au secteur privé de financer et de gérer des actifs publics, et de prévoir, pour les investisseurs, des assurances contre les risques de guerre. L'expert a en outre mis l'accent sur le fait que si elle voulait reconstruire durablement, l'Ukraine se devait de reconstruire en mieux. Enfin, il a mis en avant la résilience remarquable de l'infrastructure numérique du pays pendant la guerre.

8. Les experts ont aussi débattu de la manière dont la méthode PIERS pouvait contribuer à attirer des financements durables pour les projets de PPP et d'infrastructure, étant donné qu'elle permettait d'évaluer et d'améliorer la durabilité de ces projets au regard des cinq critères souhaitables relatifs aux PPP axés sur la réalisation des ODD. Ils ont précisé que la méthode n'était pas destinée à remplacer les méthodes existantes, mais qu'elle venait les compléter : elle pouvait être vue comme un guide d'application permettant de comprendre les orientations et outils disponibles et les pratiques exemplaires observées, et d'en tenir compte.

## **Débat 2 : Contribution de l'approche de la CEE en matière de PPP axés sur la réalisation des ODD à l'autonomisation des femmes et à l'amélioration de l'égalité des sexes**

9. Le deuxième débat a porté sur les difficultés et les obstacles entravant la promotion de l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes tout au long du cycle de vie d'un projet de PPP. Les experts ont notamment cité à cet égard le manque de représentation et de participation des femmes dans le secteur des infrastructures et leur faible présence dans des fonctions de direction, l'absence de prise en compte des questions de genre dans la conception et l'exécution des projets d'infrastructure et les disparités entre les femmes et les hommes en ce qui concernait l'accès aux services d'infrastructure et aux avantages qu'ils procuraient. Ils ont aussi mentionné qu'il régnait une certaine « lassitude » autour des

questions portant sur l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, certains d'entre eux avançant que des progrès considérables avaient été réalisés dans de nombreux pays, à tel point qu'il n'était plus nécessaire de promouvoir l'égalité femmes-hommes. L'autonomisation des femmes se retrouvait en outre freinée par l'idée selon laquelle la prise en compte de ces questions dans les projets nécessitait d'embaucher davantage de consultants, et engendrait donc des coûts supplémentaires.

10. Les experts ont débattu de la manière dont l'approche préconisée par la CEE pouvait permettre de traiter et de surmonter certains des obstacles et difficultés susmentionnés, étant donné qu'elle fournissait un cadre permettant d'intégrer les questions de genre aux projets de PPP axés sur la réalisation des ODD. Ils ont souligné l'utilité de la méthode PIERS comme outil permettant de concevoir, de développer et d'exécuter des projets de PPP et d'infrastructure qui tenaient compte de ces questions.

11. Les experts ont cité d'autres exemples de mesures concrètes permettant de surmonter les difficultés précitées et d'encourager la prise en compte des questions de genre dans les projets. Ainsi, les femmes devaient compter parmi les parties prenantes consultées et prendre part à la conception des projets. Tout au long du cycle de vie des projets, ceux-ci devaient viser en particulier l'autonomisation des femmes, qui devaient être formées à occuper des postes de décision et à travailler dans des domaines où elles étaient souvent peu représentées. Le public, quant à lui, devait être davantage sensibilisé à ce sujet. Enfin, l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes devaient figurer parmi les indicateurs clefs de performance, définis dès le début du projet et contrôlés attentivement tout au long du cycle de vie de celui-ci. Les experts ont en outre décrit les conditions qui devraient être réunies pour que davantage de femmes participent à la conception des infrastructures : il faudrait notamment créer un environnement propice à leur participation, leur proposer un système de mentorat et leur montrer des exemples de réussite féminine, et réduire l'écart de rémunération qui les séparait des hommes.

12. Les experts ont par ailleurs fait mention de mesures et de pratiques exemplaires visant à promouvoir les questions de genre pendant les phases de conception et d'exécution des projets, au nombre desquelles on pouvait citer la budgétisation tenant compte des questions de genre, l'évaluation des incidences pour les femmes et les hommes, les achats tenant compte des questions de genre, la collecte et l'analyse de données ventilées par genre, la formation et le renforcement des capacités dans ce domaine.

13. Les experts ont débattu de la manière dont l'autonomisation des femmes et l'égalité des sexes pouvaient être intégrées tout au long du cycle de vie des PPP. Ainsi, la phase de description d'un projet devait comprendre une définition des problématiques de genre à prendre en compte, dont le contour devrait notamment être précisé avec la participation des parties prenantes et qui sous-tendraient ensuite les phases de conception et de développement. Il était nécessaire d'évaluer en amont l'incidence d'un projet sur les femmes, non seulement pour connaître sa viabilité socioéconomique et le degré de priorité qui devait lui être accordé, mais aussi afin qu'il contribue à autonomiser les femmes et à améliorer l'égalité des sexes. Une fois dans sa phase de développement, un projet devait reposer sur des contrats tenant compte des risques sociaux, économiques et culturels que couraient les femmes en tant qu'utilisateurs finaux et précisant la proportion de femmes employées et leur taux de représentation au conseil d'administration de l'entité ad hoc. Dans la phase d'exécution du projet, il fallait faire appel, tout au long de la chaîne d'approvisionnement, à des entreprises détenues ou gérées par des femmes. Une fois les contrats exécutés, les indicateurs clefs de performance tenant compte de ces questions devaient être évalués et des sanctions appliquées en cas de non-conformité.

14. Le débat a aussi jeté les bases pour l'élaboration d'un guide pratique de la CEE sur la promotion de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes dans les PPP axés sur les ODD. Le guide, dont l'élaboration commencerait en 2024, visait à donner des conseils et à recenser les meilleures pratiques sur la manière d'intégrer les questions de genre dans les projets de PPP et d'infrastructure durables axés sur la réalisation des ODD. Le débat a permis de dégager quelques éléments à y inclure, tels que l'importance de la participation des parties prenantes, la gouvernance, la transparence, la responsabilité de l'intégration des questions de genre, la nécessité d'une approche intégrée et intersectionnelle pour aborder les multiples dimensions de l'inégalité entre les hommes et les femmes, et le potentiel des technologies

numériques et vertes aux fins de l'autonomisation de ces dernières et de l'amélioration de l'égalité des sexes dans les PPP.

### **Débat 3 : Optimisation de la participation des parties prenantes dans les projets grâce à l'approche de la CEE en matière de PPP axés sur la réalisation des ODD en vue de favoriser le développement durable**

15. Au cours du troisième débat, les experts ont recensé les difficultés liées à l'optimisation de la participation des parties prenantes dans des projets de PPP et ont examiné la manière dont les outils de la CEE et l'approche qu'elle préconisait pour les PPP axés sur la réalisation des ODD pouvaient créer des conditions propices à cette participation tout au long du cycle de vie des projets. Ils ont en particulier souligné que la participation des parties prenantes comptait parmi les cinq critères souhaitables définis dans l'approche de la CEE en matière de PPP axés sur la réalisation des ODD, mais qu'elle était aussi un élément constitutif d'autres critères, notamment celui concernant l'accès et l'équité. Ils ont en outre souligné qu'il importait de replacer les projets de PPP et d'infrastructure dans leur contexte, non seulement pour veiller à ce que la diversité des intérêts et préoccupations des acteurs concernés soit prise en compte, mais aussi pour garantir l'adhésion et le soutien de ces derniers et faire en sorte qu'ils respectent les prescriptions réglementaires.

16. Les experts ont souligné qu'il était important que les parties prenantes puissent participer de manière efficace et constructive à un projet dès son commencement, car une telle participation améliorerait la transparence, créait un climat de confiance, renforçait le respect du principe de responsabilité et facilitait la collaboration entre pouvoirs publics, investisseurs privés, collectivités locales et autres parties prenantes. Les experts ont par ailleurs expliqué qu'il était nécessaire de communiquer régulièrement avec les parties prenantes afin de détecter et d'atténuer les risques.

17. À cet égard, les experts ont débattu des principaux éléments à prendre en compte aux fins de la participation efficace des parties prenantes tout au long du cycle de vie d'un projet axé sur la réalisation des ODD et ont notamment relevé les points suivants : identifier et répertorier les parties prenantes concernées, élaborer et mettre en place des stratégies de participation, encourager la collaboration et entretenir un climat de confiance, garantir la transparence, l'inclusivité et le respect du principe de responsabilité. Ils ont également débattu de la manière dont les pouvoirs publics pouvaient optimiser la participation des parties prenantes dans les projets de PPP axés sur la réalisation des ODD et faire en sorte qu'elle devienne un aspect essentiel des phases de préparation, de conception, d'exécution et d'évaluation.

18. Par ailleurs, les experts ont fait mention des difficultés rencontrées dans la participation des parties prenantes à des projets de PPP et des pratiques exemplaires qui avaient cours. Une experte a notamment fait part de son expérience dans l'évaluation de projets au moyen de la méthode PIERS, expliquant que l'une des principales lacunes que celle-ci faisait ressortir, dans la majorité des projets, était l'insuffisance de la participation des parties prenantes. Les experts ont par ailleurs évoqué des projets d'infrastructure favorisant la résilience face aux changements climatiques, lancés à la suite de catastrophes naturelles, comme les ouragans Katrina à La Nouvelle-Orléans ou Irma et Maria à Porto Rico. Un expert a détaillé l'approche participative adoptée dans le cadre d'un projet de redressement lancé au lendemain de l'ouragan Katrina : les collectivités locales avaient pris part à la conception et à l'établissement d'un microréseau d'énergie solaire, ce qui avait rendu le système énergétique plus résilient et plus durable. D'une manière analogue, un projet de reconstruction mené à Porto Rico s'était appuyé sur une plateforme dédiée à la participation des parties prenantes, qui avait permis de recueillir des informations et des suggestions auprès des populations concernées et de veiller à la transparence de la gestion des fonds.

19. Les experts ont par ailleurs expliqué que la méthode PIERS permettait non seulement d'évaluer la participation des parties prenantes, mais aussi de leur faire prendre part à la conception, à l'exécution et au suivi des projets de PPP et d'infrastructure. Ils ont ajouté que cette participation était un élément central d'une approche fondée sur les droits de l'homme : en recourant à la méthode PIERS, les concepteurs de projets pouvaient s'assurer que leurs

projets étaient conformes à cette approche et qu'ils respectaient, protégeaient et rendaient effectifs les droits de toutes les parties prenantes, y compris les groupes les plus marginalisés et les plus vulnérables.

20. Le débat a également jeté les bases pour l'élaboration d'un guide pratique de la CEE sur le renforcement de la participation des parties prenantes dans les PPP axés sur la réalisation des ODD, qui commencerait en 2024. Ce guide destiné aux agents publics aurait pour but de mieux faire comprendre les enjeux de la participation des parties prenantes dans les PPP axés sur les ODD, de donner des conseils concernant la manière d'optimiser cette participation tout au long du cycle de vie des PPP et de recenser des pratiques exemplaires. Le débat a permis de dégager quelques éléments à y inclure, tels que l'importance de la participation des parties prenantes au regard des cinq critères souhaitables définis dans l'approche de la CEE en matière de PPP axés sur la réalisation des ODD, la nécessité d'une approche contextuelle et adaptative, et le potentiel que recèlent les outils et plateformes numériques aux fins de l'amélioration de la participation des parties prenantes dans les PPP.

## Annexe II

### Liste de sujets pour les normes et les guides pratiques relatifs aux PPP

À sa septième session, le Groupe de travail a approuvé la liste ci-après de sujets devant faire l'objet de nouveaux documents d'orientation.

Numéro	Normes ou guides pratiques contenant des recommandations/possibilités d'action	État d'avancement <sup>1, 2</sup>
1	Renforcement de la participation des parties prenantes dans les PPP axés sur la réalisation des ODD	*
2	Amélioration de l'exécution des PPP grâce à la transformation numérique du projet tout au long de son cycle de vie afin de soutenir la réalisation des ODD	✓
3	Réalisation de la transformation numérique des pays grâce à des PPP axés sur la réalisation des ODD	
4	Promotion des PPP dans l'infrastructure numérique : diagnostics médicaux (télémédecine) et autres services publics numériques	✓
5	Promotion du recours à des PPP pour des installations électriques hors réseau en zone rurale, reposant sur les énergies renouvelables et à haut rendement énergétique, aux fins de la réalisation des ODD	*
6	Promotion de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes grâce à des PPP axés sur la réalisation des ODD	*
7	Promotion de passations de marchés vertes et durables fondées sur des PPP axés sur la réalisation des ODD	✓
8	Promotion de projets de PPP et d'infrastructure résilients face aux changements climatiques et axés sur la réalisation des ODD	*
9	Renforcement de la durabilité environnementale des PPP axés sur la réalisation des ODD	
10	Promotion de la finance durable : l'état du financement des PPP et des infrastructures à mi-chemin de l'échéance de 2030	✓
11	Promotion du recours à des structures de financement mixte dans des projets de PPP et d'infrastructure axés sur la réalisation des ODD	
12	Renforcement de la viabilité budgétaire des PPP axés sur la réalisation des ODD	
13	Simplification et accélération de l'exécution des projets de PPP axés sur la réalisation des ODD pour le redressement et la reconstruction économiques durables : avantages et inconvénients	✓

<sup>1</sup> La présence d'une coche (✓) à côté du nom du sujet indique des travaux commencés en 2023.

<sup>2</sup> La présence d'un astérisque (\*) à côté du nom du sujet indique des travaux qui commenceront en 2024.

---

<i>Numéro</i>	<i>Normes ou guides pratiques contenant des recommandations/possibilités d'action</i>	<i>État d'avancement<sup>1, 2</sup></i>
14	Amélioration de la sécurité alimentaire grâce à des PPP axés sur la réalisation des ODD au croisement des domaines de l'eau, de l'énergie et de l'agriculture	
15	Promotion des meilleures pratiques internationales applicables aux petits projets de PPP axés sur la réalisation des ODD	*

---

## Annexe III

[Anglais seulement]

The Annex contains detailed proposals on three practical guides/standards approved and prioritised by the Working Party for work to start in 2024.

### 1. Practical guide on enhancing stakeholder engagement in PPPs for the SDGs

#### *Title*

Enhancing Stakeholder Engagement throughout the PPP project lifecycle in support of the SDGs.

#### *Purpose*

The purpose is to develop a guide for the public sector in the ECE region with policy recommendations based on case studies and practical examples throughout the entire PPP project lifecycle to:

- (i). Increase the understanding of public officials on stakeholder engagement in PPPs for the SDGs;
- (ii). Provide guidance on identifying and mapping stakeholders relevant to PPP initiatives;
- (iii). Outline strategies for effective stakeholder engagement throughout the PPP lifecycle;
- (iv). Offer best practices for fostering collaboration and maintaining stakeholder trust; and
- (v). Highlight the importance of transparency, inclusivity, and accountability in stakeholder engagement.

#### *Scope*

Stakeholder Engagement is one of the five desirable outcomes of the ECE PPPs for the SDGs' approach, and it captures the range of processes required to achieve meaningful participation and inclusivity to lift the welfare of the wider community long term. The ECE guide will provide governments with a comprehensive framework for effective stakeholder engagement throughout the entire PPP lifecycle, emphasizing collaboration, timeliness, and transparency. It will assist governments in engaging stakeholders at all stages. The ECE guide will cover key aspects such as stakeholder identification, communication strategies, accountability mechanisms, and capacity building. It will promote continuous improvement and knowledge sharing to enhance future stakeholder engagement in PPP for the SDGs.

The ECE guide will sit alongside the PIERS methodology as a practical resource for government authorities that would like to introduce a PPPs for the SDGs approach into their projects. The importance of stakeholder engagement in PPPs is elaborated in the PIERS methodology, where a number of criteria and indicators are included to ensure that stakeholder engagement is a core part of project preparation, development and implementation.

#### *Added value by ECE*

The lack of proper stakeholder consultation in infrastructure decisions is one of the main reasons for PPP failures. A number of guides have been written on stakeholder consultation, but none of them holistically integrates the SDGs or cover the whole PPP lifecycle.

The ECE guide would instead cover all the crucial phases and apply stakeholder engagement practices throughout the whole PPP lifecycle. Furthermore, the ECE guide will build on Guiding Principles (Principle 1 in particular) and the PIERS methodology by addressing the:

1. Optimization of stakeholder participation in PPP projects to ensure wider social participation, leaving no one behind; and
2. Social impacts from the project identification to its implementation.

#### ***Drafting and/or peer review team***

Membership is open to experts with broad knowledge in the area of stakeholder engagement in PPPs and infrastructure.

#### ***Timeline***

Work on the guide should be commenced by the secretariat in 2024 in coordination with the Bureau and should be completed and submitted to the Working Party for its consideration at its 8<sup>th</sup> or 9<sup>th</sup> session.

## **2. Practical guide on promoting gender equality and women's empowerment through PPPs for the SDGs**

#### ***Title***

Promoting Gender Equality and Women's Empowerment through PPPs for the SDGs.

#### ***Purpose***

The purpose is to develop a guide for the public sector in the ECE region with policy recommendations based on case studies and practical examples on how PPPs and infrastructure projects can be designed and implemented to promote gender equality and women's empowerment in support of the SDGs.

#### ***Scope***

As we reach the halfway point of the 2030 Agenda for Sustainable Development, it is crucial to accelerate the delivery of infrastructure projects that empower women and promote gender equality. Including gender considerations throughout the PPP lifecycle can have a positive impact on project outcomes and empower women at every stage. By integrating gender equality practices, PPPs can improve, *inter alia*, women's health, mobility, security, justice, employment, and education. The PPP lifecycle offers a unique opportunity to incorporate gender equality processes and practices in each of the stages to have beneficial impacts on women and gender equality.

The scope of the guide is to provide policy recommendations to ensure that PPPs empower women and promote gender equality throughout the project lifecycle. It will address the impact of social norms and policy frameworks on equal access to PPP services and infrastructure, focusing on streamlining delivery to benefit both women and men. Policy options will expand from the seven ECE PPP recommendations on women's empowerment will have a focus on increasing public officials' skills in delivering projects in line with the PPPs for the SDGs outcomes. In particular, to ensure that governments are fully aware on how they can better empower women in projects as well as incentivizing the private sector to contribute to the necessary transfer of skills.

The ECE guide intends to showcase how gender equality could be improved in each PPP stage through the PPPs of the SDGs approach. It will focus on PPPs and infrastructure projects and will supplement the Guiding Principles, the PIERS methodology, and the five desirable PPPs for the SDGs outcomes. The ECE guide would draw on the existing work undertaken by the international community and international best-practice showcased through a number of examples.

***Added value by ECE***

Case studies and examples that illustrate women’s empowerment and gender equality will be showcased in the guide to inspire other governments in the ECE region to replicate and scale them up.

A lot has been written on the need to include a gender aspect to infrastructure, but none of the existing guides focus on PPPs and its contribution to the SDGs. The added value of the ECE guide is its focus on the SDGs, in particular, on the five desirable PPPs for the SDGs outcomes, as they provide a unique insight to mainstream a gender approach in PPP projects that contribute to gender equality and women’s empowerment.

***Drafting and/or peer review team***

Membership is open to experts with broad knowledge in the area of gender equality, women’s empowerment and PPPs, ideally with experience in low and middle-income countries.

***Timeline***

Work on the guide should be commenced by the secretariat in 2024 in coordination with the Bureau and should be completed and submitted to the Working Party for its consideration at its 8<sup>th</sup> or 9<sup>th</sup> session.

### **3. Standard on off-grid renewable energy PPP projects in support of the SDGs<sup>3</sup>**

***Title***

Standard on PPPs in off-grid renewable energy

***Purpose***

The purpose is to develop an ECE standard on off-grid renewable energy PPP projects in support of the SDGs, in particular to:

- (i). Provide informative context for member States wishing to develop off-grid rural electrification PPP projects that reflect current good practices and support the achievement of the SDGs;
- (ii). Use PPP examples and international best practices as empirical evidence for policy options and recommendations to develop off-grid renewable energy projects; and
- (iii). Create awareness of relevant international PPP trends and practices in the off-grid renewable energy sector as well as the potential contribution of the PPPs for the SDGs approach to provide clear energy to rural communities.

***Scope***

SDG 7 calls for governments and stakeholders to ensure “access to affordable, reliable, sustainable and modern energy for all”, and sets ambitious targets by 2030 to ensure universal access to affordable, reliable, and modern energy services (7.1), to increase substantially the share of renewable energy in the global energy mix (7.2), to double the global rate of improvement in energy efficiency (7.3), to enhance international cooperation to facilitate access to clean energy research and technology (7.a), and expand infrastructure and upgrade technology for supplying modern and sustainable energy services for all in developing countries (7.b). Thus, it is crucial to accelerate the electrification of remote locations through sustainable energy, specifically renewable energy.

The scope of the standard is to provide examples of off-grid rural electrification PPPs and highlight some of the important aspects of delivering off-grid electrification PPPs to contribute to achieving the SDGs and to present a set of voluntary policy options and

<sup>3</sup> The template for a proposal to draft a new PPP standard is contained in Annex II of document ECE/CECI/WP/PPP/2021/5/Rev.1 adopted by the Committee in May 2022.

recommendations based on case studies from around the world. The standard will build on the ECE [Standard on PPPs in Renewable Energy](#) (2018) and will benefit from input by the ECE Group of Experts on Renewable Energy.<sup>4</sup>

### ***Deliverables***

The expected deliverables are:

1. A review of existing PPP examples and best practices in off-grid rural electrification powered by renewable energy;
2. A review of the wider energy infrastructure requirements for the establishment and management of a robust PPP off-grid renewable energy programme aligned with the SDGs and the five ECE desirable outcomes; and
3. A standard on off-grid renewable energy with policy options and recommendations.

### ***Geographical focus***

The focus of ECE standards is the ECE region but may be applicable more broadly. Experiences and samples from all around the world should therefore be taken into account.

### ***Drafting team leadership***

The drafting team's leader/co-leads are to be decided by the Bureau of the Working Party upon recommendation by the secretariat.

### ***Drafting team membership and required functional expertise***

Membership is open to experts with broad knowledge in the area of PPP and infrastructure projects in the renewable energy sector (on and off-grid), sustainable infrastructure and experience with how these projects were implemented in countries.

### ***Resource requirements***

Participants in the drafting process shall provide resources for their own participation. The existence and functioning of the drafting team shall not require any additional resources from the secretariat.

### ***Timetable***

December 2023:	Project initiation and approval by Working Party on PPPs
November 2024:	First draft ready for review by key stakeholders
February 2025:	Publication of draft standard on UNECE website for public review
September 2025:	Endorsement of draft standards by the Bureau of the Working Party on PPPs
September 2025:	Draft standard submitted to the Working Party on PPPs

---

<sup>4</sup> The ECE Group of Experts on Renewable Energy, serviced by the Sustainable Energy Division, provided useful comments in 2018 during the preparation of the ECE Standard on PPPs in Renewable Energy.